

2008/8698 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 40 000 € A L'ASSOCIATION «BEL ILE RHONE-ALPES DOM » POUR L'ORGANISATION DE LA 4E EDITION DU FESTIVAL SOLEILS D'HIVER DU 1ER AU 3 FEVRIER 2008 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Bèl Ile Rhône-Alpes Dom » sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour son projet de festival Soleils d'Hiver.

L'Association créée en 2004, a pour objectif de promouvoir la culture des départements et régions d'outre mer en Rhône-Alpes par l'organisation d'événements. Elle organise ainsi depuis 2005, un festival « Soleils d'Hiver » qui met à l'honneur chaque année un pays à travers ses richesses artistiques et culturelles.

La quatrième édition de ce festival se déroulera du 1^{er} au 3 février 2008 à la salle de la Ficelle, dans le 4^e arrondissement de Lyon, et aura pour thème la Martinique. Durant trois jours, différentes activités seront proposées :

- un dîner de gala suivi d'un concert le vendredi soir ;
- un village gratuit composé de divers stands thématiques (artisanal, culinaire, littéraire, musical, beauté, médias, conférences...) animé par une quarantaine d'associations locales les journées du samedi et dimanche ;
- un concert rétro avec Phil Control, Philippe Dilo, Luc Leandry, Eric Brouta, David et Corine, Ruddy Gustan, Jacques d'Arbaud suivi d'une soirée Zouk le samedi 2 février 2008.

Les fonds récoltés seront versés à la Croix-Rouge afin d'apporter une aide morale et financière aux victimes du cyclone Dean en Martinique.

En plus de l'objectif caritatif, l'Association souhaite, à travers ce festival, créer un espace métissé de convivialité, de rencontre, d'échange et de découverte.

La Ville de Lyon soutient ce projet afin de :

- faire découvrir aux Lyonnais la diversité des cultures antillaises et africaines ;
- rendre visible et mettre à l'honneur le travail des associations locales ;
- renforcer le lien entre les Lyonnais originaires d'outre-mer ou d'Afrique.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 75 500 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association « Bèl Ile Rhône-Alpes Dom » sur le plan social et culturel, je vous propose de lui allouer une subvention de 40 000 €.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 4^e arrondissement ;

Oui l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1- Une subvention de 40 000 € est allouée à l'Association «Bèl Ile Rhône-Alpes Dom» pour l'organisation de la 4^e édition du festival « Soleils d'Hiver » du 1^{er} au 3 février 2008.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association «Bèl Ile Rhône-Alpes Dom» est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme FETPOPU, opération SUBAUT, ligne de crédit n° 143, imputation 024.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. DESCHAMPS